

Monsieur Jan VERHOEYE
Président Commission des Normes Comptables (CNC)
City Atrium
Rue du Progrès 50 - 8ième étage
1210 BRUXELLES

Correspondant	Notre référence	Votre référence	Date
sg@ibr-ire.be	FM/CDH/RF		26/10/2021

Cher Monsieur le Président,

Concerne : Projet d'avis « Méthode de mise en équivalence »

A la demande du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE), la Commission des questions comptables a examiné votre projet d'avis « *Méthode de mise en équivalence* ».

Nous vous prions de trouver, ci-après, les remarques et suggestions que l'IRE souhaite porter à votre attention.

La Commission est d'avis que le paragraphe 25 et la note de bas de page 27 qui l'accompagne devraient être davantage développés. En effet, il serait utile d'ajouter un exemple de transaction en amont et en aval et de clarifier l'art. 3:136 AR/CSA avec un exemple relatif à la méthode de mise en équivalence.

Dans la version en néerlandais du projet d'avis, aux pages 8 et 9, le total de l'actif n'est pas égal au total du passif qui devrait être adapté par « 57.740 » dans les deux exemples. La même erreur apparaît dans la version en français aux pages 7 et 9.

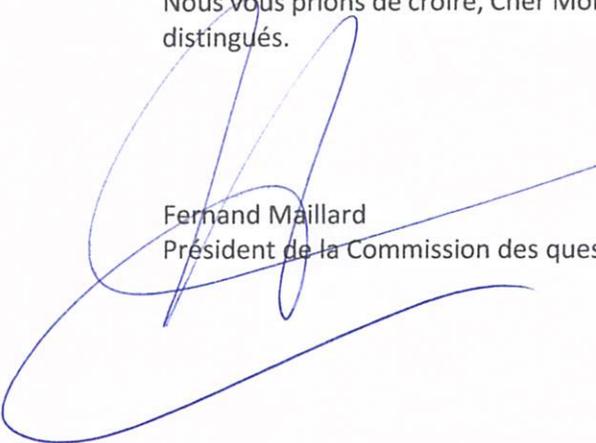
En ce qui concerne la page 6 (ou 7 dans la version en néerlandais) et les suivantes, ce qui est nommé « *Compte de résultats consolidé établi par la société X [...]* » ne correspond pas à un compte de résultats. La Commission est d'avis que cette phrase devrait être remplacée par la suivante : « *Influence de la mise en équivalence sur le compte de résultats consolidé* ».

L'exemple de la page 11 reprend un compte « Plus-value sur réalisation d'actif circulant » en ce qui concerne les modifications à apporter au compte de résultats. Néanmoins, une

participation figurant au compte 2820 n'est pas un actif circulant. Le compte de plus-value n'est donc pas approprié.

En outre, la Commission estime que les réserves reprises dans l'exemple de la page 11 (page 12 dans la version en néerlandais) devraient être ventilées dans un but didactique.

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.



Fernand Maillard
Président de la Commission des questions comptables de l'IRE